

L'EXPORTATION D'ARMEMENT EN FRANCE

QUICKCLASS MARS 2023 - HUGO P.



Les exportations de matériels de guerre ou assimilés ont une dimension stratégique. Elles sont une composante essentielle de la politique étrangère et de Défense de la France. Elles permettent également de recouvrir les enjeux de sécurité et de stabilité régionale.

Les exportations favorisent le renforcement de la BITD et permettent de la maintenir à un haut niveau d'excellence technologique.

Elles ont également un rôle déterminant dans le dynamisme de notre économie.

Il faut prendre en considération le contexte concurrentiel et le positionnement de la France que nous aborderons lors de cet évènement.

Le matériel de guerre est soumis à un régime de prohibition. Toutes les opérations concernant ces derniers sont soumises à autorisation.

LICENCES

CESSIONS

La licence est nécessaire pour l'exportation ou le transfert temporaire de matériels de guerre lors des démonstrations ou lors de son évaluation. Elle est également exigée pour la signature des contrats ou l'acceptation formelle des commandes, pour la transmission d'informations et enfin pour l'exportation ou le transfert physique du matériels.

Il existe trois formes de licences:

- La Licence globale
- La Licence générale
- La Licence individuelle

Les cessions sont des exportations de matériels de guerre utilisées par les forces. Le matériel est vendu ou cédé à titre gratuit dans le cadre de coopérations. Ces matériels sont voués à être retirés du service une fois leur durée de vie atteinte. Ils permettent donc d'équiper des armées à moindre coût avec le savoir-faire de la France. Les industriels français ont également la possibilité d'acquérir ces biens.

Coopération :

La France noue des relations bilatérales et multilatérales pour la coopération. Bien qu'elles soient animées d'une volonté politique, elles permettent de réduire les coûts, d'améliorer l'interopérabilité, de positionner l'industrie française et à fortiori soutenir les industriels.

Les principales Institutions de coopération sont les suivantes: L'Agence Européenne de Défense, L'OTAN et l'OCCAr (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement)